



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 019 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 7 décembre 2011

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le mercredi 7 décembre 2011

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour à tous. Nous sommes ici aujourd'hui pour poursuivre notre étude sur la mise en valeur des ressources dans le Nord canadien.

Nous accueillons aujourd'hui deux témoins que nous avions prévu d'entendre auparavant, mais nous avons dû reporter leur audition à cause de la sonnerie d'appel. Nous entendrons donc Brennain Lloyd, coordonnatrice de projet de Northwatch. Nous entendrons aussi, par vidéoconférence, Claire Derome, présidente de la Yukon Chamber of Mines, qui se trouve à Whitehorse, au Yukon.

Bienvenue.

Nous sommes ravis d'apprendre que la sonnerie d'appel va encore nous interrompre.

Monsieur Gravelle, vouliez-vous dire quelque chose à ce sujet?

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Oui. Je crois que la sonnerie va retentir pendant une demi-heure. Alors, si c'est possible, nous aimerions que les deux exposés soient terminés avant que nous quittions la salle.

Nous aimerions revenir par la suite. C'est la deuxième fois que cela se produit. En fait, cela se produit assez fréquemment ces jours-ci. Alors revenons ici et écoutons ces personnes.

Le président: Eh bien, nous verrons ce que nous pourrions faire. Nous espérons que les deux exposés seront terminés peu de temps après que la sonnerie aura commencé à retentir.

Nous allons entendre les témoins immédiatement, dans l'ordre où leurs noms paraissent sur l'avis de convocation.

Nous allons donc commencer avec Brennain Lloyd, de Northwatch.

Vous avez jusqu'à 10 minutes pour présenter votre exposé.

Mme Brennain Lloyd (coordonnatrice de projet, Northwatch): Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie les membres du comité.

Je suis ravie d'être parmi vous cet après-midi. Je m'appelle Brennain Lloyd et je suis ici à titre de représentante de Northwatch.

Northwatch est un organisme d'intérêt public qui se trouve dans le nord-est de l'Ontario. Créé en 1988, il se veut être un porte-parole représentatif de la région dans les dossiers qui touchent l'environnement et il s'intéresse surtout aux activités et aux initiatives régionales qui ont trait à l'énergie, à la gestion des déchets, aux mines et aux forêts.

Northwatch a beaucoup travaillé dans le domaine des forêts et des mines, notamment au niveau de projets et de politiques. Nos activités se déroulent surtout dans le nord de l'Ontario — nous sommes une coalition de groupes de cette région — mais nous avons aussi

travaillé aux niveaux provincial et national, principalement pour l'étude de politiques, de lois et de règlements.

Nous nous intéressons depuis longtemps au cycle minier ainsi qu'à ses coûts et ses avantages sociaux et environnementaux, ce qui comprend l'exploration minérale, l'aménagement, l'exploitation et la fermeture des mines, la post-fermeture, l'entretien perpétuel et le traitement des métaux. Personnellement, je travaille dans ce domaine depuis le début des années 1990. J'ai été membre du Conseil de direction de l'Initiative minière de Whitehorse et de la table ronde sur la durabilité du secteur minéral. Je siège présentement au sein du Comité national de consultation sur les mines orphelines/abandonnées, un organisme de niveau national. Sur la scène provinciale ontarienne, je fais partie du comité consultatif du ministre sur la Loi sur les mines depuis quelques années.

J'ai aussi participé à de nombreux examens de projets et consultations aux niveaux provincial et national. Je suis coauteure de divers rapports, notamment le document *underMining Superior* publié en 2001 et le rapport *Boreal Below* portant sur les activités minières dans la région boréale canadienne, qui a été publié la première fois en 2001, puis mis à jour et republié en 2008.

Nous sommes ravis de pouvoir nous entretenir avec le comité permanent cet après-midi. Compte tenu du titre de votre étude, soit la mise en valeur des ressources dans le Nord canadien, je dois souligner que nous nous attendions d'abord à ce que la discussion soit de portée générale et qu'elle vise surtout la mise en valeur dans les régions du Nord. Or, à la lecture des comptes rendus des réunions que vous avez tenues jusqu'à présent, il semble que les entretiens portent principalement sur l'extraction minière, le traitement des minéraux et le cycle minier et qu'on parle peu des autres formes de développement et des autres domaines d'activité et d'intérêt ayant trait aux ressources.

Je comprends que ces autres sujets seront abordés plus tard, mais aujourd'hui, j'aimerais me concentrer principalement sur les questions que vous avez abordées jusqu'à présent.

Dans ce contexte, j'aimerais prendre quelques minutes pour parler de certains thèmes que le comité permanent a examinés dans le cadre de son étude. J'ai lu les comptes rendus de vos réunions et j'ai relevé quelques thèmes généraux qui reviennent dans vos discussions: développement durable, évaluation environnementale, infrastructure et revenu.

Je crois que le développement durable est le point de départ de ces discussions. Les propos tenus jusqu'à présent sur le développement durable sont valables, mais je crois qu'il est important d'éviter les raccourcis que l'on a tendance à prendre quand on parle du concept de développement durable et de sa genèse. Nous connaissons tous, je crois, l'origine de cette expression, soit le rapport de 1987 de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Nous avons largement adopté la définition de développement durable de la commission Brundtland, c'est-à-dire un mode de développement qui permet « de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ».

Or, la définition du rapport de la commission Brundtland ne se termine pas ainsi. Elle comporte une deuxième phrase tout aussi importante, et c'est celle-ci:

La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine.

Les limites dont on parle dans cette deuxième moitié très importante de la définition de la commission Brundtland sont ou incluent des limites écologiques. Tout comme cette partie manquante de la définition, les limites écologiques et les impacts écologiques du cycle minier n'ont pas fait partie de vos discussions jusqu'à présent.

• (1535)

Pour résumer, j'aimerais brosser un tableau de quelques-uns de ces impacts pour que vos débats soient davantage centrés sur cet aspect.

Comme vous le savez, les activités minières se déroulent suivant un cycle, une série d'activités qui ont une série d'impacts, en commençant par l'exploration initiale, la prospection, puis l'exploration plus avancée. Bien que cette phase ne comporte pas les impacts les plus extrêmes du cycle, au niveau d'un site, les perturbations causées par l'exploration minérale peuvent être très importantes, quand toute la végétation est enlevée et que la fonction écologique est entièrement perdue au niveau du site.

De plus, la prospection et l'exploration sur le terrain peuvent aussi engendrer des impacts liés à l'infrastructure; pensons à l'accès, à l'utilisation de l'eau, au retrait de la couverture végétale, à l'excavation et au bruit dérangeant. La production de déchets miniers acides peut commencer dès l'étape de l'exploration minérale.

Puis, le processus minier comme tel nécessite le retrait massif du sol et du roc pour l'extraction du précieux minerai. Ce traitement produit d'importants volumes de résidus miniers, qui génèrent fréquemment de l'acide, d'où le phénomène du drainage minier acide, qui s'accompagne généralement de la lixiviation des métaux, un procédé hautement contaminant au niveau local.

Vient ensuite le traitement, qui produit sa propre série d'impacts, surtout dans l'air, mais aussi dans l'eau.

On estime que 40 millions d'hectares de la forêt boréale canadienne ont servi à l'activité minière jusqu'à présent. En moyenne, 20 millions d'hectares sont marqués chaque année pour de nouvelles concessions minières. Certes, il n'y aura pas d'exploration et d'aménagement de mines sur toutes ces terres.

Des déchets de roche sont créés au rythme de un million de tonnes par jour au Canada. De façon générale, on peut s'attendre à ce qu'environ 20 p. 100 de cette quantité génèrent de l'acide, ce qui signifie un drainage minier acide et une lixiviation acide, qui contaminera les cours d'eau et les milieux avoisinants.

Les rapports ont montré que l'eau de surface devenait contaminée dans 70 p. 100 des études de cas, tandis que l'eau souterraine devenait contaminée dans 65 p. 100 des études de cas de l'exploitation minière. Ces chiffres proviennent d'une étude de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis, mais je crois qu'on pourrait s'attendre à des résultats équivalents au Canada.

En termes contemporains, non seulement la discussion sur le développement durable inclut les impacts sur l'environnement, mais elle s'inscrit souvent dans le contexte de la durabilité communautaire. Cette question comporte plusieurs éléments, qui devraient aussi, je crois, être au centre de vos délibérations. Il s'agit des mesures de durabilité communautaire bien réelles qui touchent l'alimentation, l'énergie, l'autosuffisance et la stabilité. La stabilité de la communauté inclut la stabilité démographique, économique, etc.

Les éléments que je viens d'énumérer et qui font partie du cadre de la durabilité ont des liens directs avec les autres thèmes que vous examinez, c'est-à-dire l'infrastructure et les avantages économiques. Certes, les avantages économiques, ou ce que l'on perçoit comme étant des avantages économiques, sont d'importants facteurs de motivation qui incitent les autorités locales et les autres paliers de gouvernement à appuyer et même à encourager l'activité minière. Il importe toutefois d'avoir des attentes réalistes quant à ces avantages et aux incidences qu'aura un secteur minier modernisé sur l'emploi et les autres questions d'intérêt pour les communautés.

En 2008, nous avons cerné diverses tendances dans le rapport *The Boreal Below*, qui sont encore largement... Nous avons eu une baisse en 2008-2009. En général, le secteur minier est revenu au niveau d'activité de 2006-2007, alors je crois que les tendances sont encore généralement actuelles.

Nous avons observé une hausse de 22 p. 100 de la valeur des ressources minières de 2005 à 2006, soit en l'espace d'à peine deux ans, une hausse de 45 p. 100 de la valeur de la production minérale, mais seulement une augmentation de 7 p. 100 du nombre d'emplois. Alors, quand on espère des retombées sur l'emploi, il faut examiner très attentivement cette tendance de l'exploitation minière moderne et reconnaître que le ratio mine-emploi s'amenuise, se transforme.

• (1540)

Le nombre d'heures-personnes rémunérées par tonne de minéraux extraits a chuté d'un tiers entre 1995 et 2004. Parmi les 10 plus importants secteurs d'emploi inscrits dans l'Inventaire national des rejets de polluants de 2002, l'industrie du métal de première fusion est arrivée au premier rang pour ce qui est des émissions totales par emploi. Ce sont tous des facteurs qu'il faut garder en tête lorsque nous examinons ces retombées économiques. Elles sont réelles, mais elles doivent être évaluées de façon pratique et pragmatique.

Enfin, j'aimerais vous faire part de certaines observations au sujet de l'évaluation environnementale, un thème récurrent dans vos discussions. Il faut tenir un débat sur la question d'un projet unique par rapport aux évaluations environnementales régionales, compte tenu du nombre de projets de mise en valeur qui sont envisagés. Prenons par exemple le Cercle de feu, une région en développement dans le nord de l'Ontario. Cette région attire beaucoup d'attention en raison des importants défis qui lui sont associés. Jusqu'à présent, tout indique que les évaluations environnementales des projets du Cercle de feu seront menées comme des études approfondies pour chaque projet et ses activités connexes, y compris le transport et le traitement.

Cette façon de faire comporte un certain nombre de problèmes puisque les évaluations environnementales proposées ont une portée étroite et ne tiennent pas compte des effets cumulatifs et synergiques.

De plus, aucun plan d'utilisation des terres n'est en place pour cette région. Jusqu'à présent, très peu d'attention a été accordée au changement climatique et à l'utilisation des ressources énergétiques. L'étude des effets cumulatifs est compromise par les décisions prises relativement au processus d'évaluation environnementale. J'imagine que vous savez que les Premières nations sont très frustrées par les décisions prises, et c'est le moins qu'on puisse dire.

La sagesse populaire veut que la chromite et d'autres dépôts dans la région du lac McFaulds, qu'on appelle le Cercle de feu, représentent, comme le dit le premier ministre de l'Ontario, le potentiel minier le plus prometteur que le Canada a connu en un siècle. Si nous allons de l'avant et si nous voyons grand, vaut mieux faire les choses correctement. Cela signifie qu'il faut améliorer la planification de l'utilisation des terres, améliorer l'évaluation environnementale et examiner de très près les liens entre les avantages économiques, les impacts environnementaux et la durabilité à long terme pour les communautés.

Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, madame Lloyd.

Je vous remercie encore d'être venue une deuxième fois pour nous permettre de vous écouter. Je vous en sais gré.

Nous allons maintenant entendre le deuxième témoin de la journée, qui se trouve à Whitehorse, au Yukon. Nous accueillons Claire Derome, présidente de la Yukon Chamber of Mines.

Vous avez jusqu'à 10 minutes pour présenter votre exposé.

Mme Claire Derome (présidente, Yukon Chamber of Mines): Merci beaucoup.

Si vous ne m'entendez pas bien, je vous prie de m'interrompre et de me le dire. Je vais tenter de parler plus fort.

[Français]

Je m'appelle Claire Derome. Je suis la présidente sortante de la Chambre des Mines du Yukon et je suis membre du conseil d'administration. Je suis ici aujourd'hui pour présenter la perspective de notre industrie et de nos 500 membres. Je suis également présidente de Derome et Associés, une firme d'experts-conseils spécialisée dans les aspects socioéconomiques du développement et de la gestion de projets dans le Nord.

• (1545)

[Traduction]

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour m'adresser au Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes. Le sujet de votre étude, le développement des ressources naturelles

dans le Nord canadien, est tout à fait pertinent, et j'aimerais vous remercier d'avoir entrepris cette très importante initiative.

La Yukon Chamber of Mines a soumis un mémoire intitulé « L'activité minière dans le Nord ». Mes remarques seront tirées de ce mémoire et couvriront certains points clés. Je pourrai vous donner plus de détails lors de la séance de questions et de réponses suivant mon exposé, si nous en avons la chance. Il faudra voir si le timbre se fera entendre cette fois-ci.

L'industrie minière est une industrie mondiale par sa portée et ses activités. La hausse de la demande de minerais et de métaux la pousse de plus en plus à prospecter dans des régions isolées du globe. Dans le Nord canadien, certaines régions sont moins isolées que d'autres, alors qu'on a souvent le sentiment, au sud du 60^e parallèle, que toutes les régions du Nord sont les mêmes. J'espère jeter un éclairage nouveau sur cette croyance en vous parlant de la situation de Whitehorse, au Yukon.

Au Yukon, l'industrie minière n'a « découvert » ou « redécouvert », devrais-je dire, que récemment les atouts et possibilités de régions situées à un bref coup d'aile des grands centres, notamment l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée, un environnement politique stable, ainsi qu'un port en eau profonde accessible toute l'année et capable d'acheminer les produits miniers sur les marchés asiatiques.

Les succès récents du Yukon ne résultent pas seulement des changements économiques mondiaux, ils ont aussi beaucoup à voir avec les progrès et changements spectaculaires de la gouvernance du territoire au cours des 20 dernières années.

Permettez-moi de vous en nommer quelques-uns: l'accord-cadre définitif signé par le Canada, le Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon en 1993, qui fixe les paramètres de négociation et de mise en oeuvre de toutes les ententes finales et d'autonomie gouvernementale avec les Premières nations du Yukon; le règlement des revendications territoriales globales et l'instauration de l'autonomie gouvernementale dans 11 des 14 Premières nations du Yukon; la dévolution au Yukon par le Canada de la responsabilité des terres et des ressources, en 2003, ce qui a donné au territoire le même pouvoir de gestion de ses terres et des ressources que détient une province; finalement, l'établissement en 2003 d'un seul organisme d'évaluation environnementale, au titre de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (LEESEY), permettant ainsi à un « guichet unique » d'effectuer l'évaluation environnementale des projets du territoire et offrant plus de certitude et de transparence dans le processus d'octroi des permis.

Je mettrai aujourd'hui l'accent sur les changements survenus au cours des dix dernières années, soit de 2001 à aujourd'hui.

Les activités de prospection minière, de mise en valeur et de production ont monté en flèche ces dernières années au Yukon. La croissance du secteur minier a véritablement transformé le tissu économique et social du territoire.

L'économie du Yukon a enregistré un taux de croissance de 34 p. 100 au cours des 10 dernières années, et une bonne part de cette croissance, soit 24 p. 100, a été enregistrée au cours des cinq dernières années.

Le revenu personnel disponible a lui aussi grimpé de façon considérable, passant d'environ 28 000 \$ en 2001 à 40 000 \$ en 2011. Il s'agit d'une augmentation de 52 p. 100.

La première moitié de la décennie a été marquée par le redressement de l'activité économique, en 2004, grâce à une hausse des investissements en prospection par suite du raffermissement des cours des denrées à l'échelle mondiale.

Les dépenses de prospection passent d'un creux de 7 millions de dollars en 2001 à 104 millions en 2006, soit une hausse de 1 358 p. 100.

Avec la dévolution de la responsabilité des terres et des ressources au Yukon en 2003... [Note de la rédaction: Difficultés techniques] ... LEESEY.

En 2005, l'accroissement des dépenses de prospection et l'acquisition du dépôt de cuivre Minto par SherwoodCopper, maintenant Capstone Mining, suscitent un vent d'optimisme pour l'avenir économique du territoire.

Le taux de chômage commence à chuter, passant de 11,3 p. 100 en 2001 à 4,4 p. 100 en 2006.

● (1550)

La période suivante, de 2006 à 2011, voit l'investissement dans le secteur minier continuer de s'affermir, autant dans la prospection que dans la mise en valeur et la construction de mines. À preuve, la production minérale du Yukon est évaluée à 485 millions de dollars cette année, par rapport à 46 millions en 2006. Le secteur de la prospection connaît par ailleurs une hausse remarquable, pour atteindre un sommet inégalé de 300 millions de dollars cette année. À noter qu'à l'heure actuelle, 10 p. 100 de toutes les dépenses de prospection au Canada sont investies au Yukon, comparativement à 2 ou 4 p. 100 auparavant.

Ce niveau d'investissement élevé dans la prospection minière ainsi que dans la mise en valeur et la construction de mines a une incidence profonde sur l'économie et les collectivités du territoire. Notre PIB a grimpé de 5 p. 100 par année en moyenne au cours des cinq dernières années, et l'industrie minière représente maintenant 10 p. 100 de l'économie du Yukon, par rapport à 2 ou 3 p. 100 en 2006, soit une augmentation de 270 p. 100. Au cours de la même période, la part du secteur public dans l'économie du Yukon a pris du recul. Vu l'ampleur grandissante de l'économie et la plus grande place qu'occupe le secteur minier, la part du secteur public a chuté à 33,9 p. 100 du PIB en 2011.

Le Yukon compte actuellement trois mines en production — les mines Minto, Bellekeno et Wolverine —, en plus du projet Eagle, une nouvelle mine d'or dont la construction devrait débuter l'an prochain. En ce moment, 745 travailleurs sont employés à ces trois mines; 317 d'entre eux, ou 43 p. 100 de l'effectif, sont originaires du Yukon, et ce pourcentage croît d'année en année. Fait encore plus important à signaler, environ 50 p. 100 de l'effectif local est composé d'Autochtones, ce qui fait du secteur minier le secteur ayant la plus grande proportion d'employés issus des Premières nations.

Au cours des cinq dernières années, la population du Yukon augmente de 11 p. 100, pour atteindre plus de 35 000 personnes, et la population active grimpe à 20 500 personnes, du jamais vu. Le taux de chômage demeure faible, entre 4 et 6 p. 100 au cours de la période visée. Les données les plus récentes en novembre font en effet état d'un taux de 5 p. 100, bien en deçà de la moyenne nationale.

Qu'est-ce qui nous attend pour les cinq à sept prochaines années? Quels seront les défis à relever et les occasions à saisir?

On pourrait voir la construction de cinq à huit nouvelles mines, ce qui représenterait plus de 5 milliards de dollars d'investissement, des milliers d'emplois durant la construction, et plus de 1 900 emplois durant l'exploitation. Nous pensons que quelques-unes de ces mines auront une très longue durée de vie, soit plus de 30 années d'exploitation.

Pour que ces projets se réalisent, cependant, des investissements considérables devront être effectués afin d'améliorer l'infrastructure du territoire et de rehausser la capacité des organismes gouvernementaux, des établissements d'enseignement et des collectivités locales à accueillir cette croissance. Bien que les voies de liaison du Yukon soient relativement efficaces par rapport à celles des deux autres territoires, il faudra investir massivement dans les infrastructures de transport, de communication et de production d'énergie, dans l'immédiat au cours des cinq à dix prochaines années, afin de soutenir et de permettre la réalisation de ces projets, qui en sont aux étapes de l'étude de faisabilité et de l'obtention d'un permis.

Pour ce qui est de l'énergie, notez que la production d'électricité a atteint son pic de capacité au Yukon; il faudra donc élaborer de nouveaux grands projets de production énergétique. L'absence de solution à ce problème étoufferait rapidement la croissance et limiterait l'investissement dans le territoire. Quoi qu'il en soit, n'importe quel grand projet d'énergie exigera un partenariat entre le gouvernement du Yukon, le Canada, l'industrie minière et les autres partenaires industriels étant donné que le Yukon n'a pas les ressources financières nécessaires pour construire ces projets lui-même.

En ce qui concerne le transport et l'accès portuaire, facteurs déterminants pour notre industrie, je souligne que le Yukon possède plus de 4 700 km de routes praticables en tout temps, reliant 13 de ses 14 collectivités. Les routes du Yukon sont donc adéquates pour accueillir une croissance importante. Toutefois, l'ajout de nouvelles routes secondaires pour le transport des ressources deviendra plus pressant dans un avenir proche afin de répondre aux besoins des nouvelles mines, tout en respectant leurs délais d'aménagement.

● (1555)

L'un des besoins cruciaux du Yukon est l'accès continu au port de Skagway, en Alaska. Le port est situé à 175 km à peine au sud de Whitehorse. Deux des trois mines exploitées au Yukon acheminent déjà leur production sur les marchés internationaux par Skagway, et, d'après un sondage mené récemment par la firme Deloitte, 90 p. 100 des nouvelles mines proposées envisagent d'utiliser Skagway pour expédier leurs concentrés.

La formation professionnelle, l'éducation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre du Yukon sont des facteurs déterminants pour la santé de notre industrie à long terme. Au cours des cinq dernières années, le Yukon a réussi à attirer de nouveaux travailleurs, essentiellement dans les secteurs du commerce de détail et des services, et certains de ces travailleurs se sont maintenant établis chez nous pour travailler au sein de l'industrie minière. L'épuisement du bassin de main-d'oeuvre local et la concurrence de l'Ouest canadien pour des travailleurs qualifiés font qu'il est devenu très difficile de recruter de nouveaux travailleurs.

Le Yukon doit développer et accroître sa capacité d'absorption, de formation et d'éducation d'une main-d'oeuvre migrante entrant dans le territoire pour chercher du travail, tout en offrant de meilleures possibilités d'emploi à sa jeunesse. Il est crucial pour assurer la pérennité de l'industrie de continuer à financer la formation, et d'accroître la capacité d'accueil du Collège du Yukon pour dispenser de la formation dans les métiers essentiels, tout en mettant sur pied des programmes d'enseignement technique et supérieur en sciences de la terre, en génie et en sciences de l'environnement.

CanNor a annoncé récemment que du financement serait accordé au projet du Centre for Northern Innovation in Mining, et le gouvernement du Yukon a aussi annoncé un investissement dans l'établissement de la première université du Nord. Ces deux initiatives permettront au Yukon d'offrir des programmes d'enseignement et de formation sur les principaux métiers des mines.

Il est par ailleurs très important de continuer à soutenir la production de données géoscientifiques publiques. Elle a joué un rôle fondamental dans le succès récent de l'industrie minière du territoire. Les découvertes récentes, dont le gisement d'or brut en 2006, le gisement d'or blanc en 2007 et la Nadaleen Trend en 2010, ont suscité un intérêt sans précédent envers la prospection au Yukon, et l'intérêt ne s'est toujours pas tari. Sans le travail de la Commission géologique du Yukon, les programmes de sciences de la terre, les connaissances acquises grâce aux programmes de cartographie régionale et aux levés géophysiques et géochimiques régionaux, ces découvertes n'auraient pas été possibles.

On dépense aujourd'hui des centaines de millions de dollars au Yukon pour faire de la prospection, du fait de ces découvertes et des études géoscientifiques réalisées par la Commission géologique du Yukon dans le passé. Il est crucial de renouveler le programme GEM de RNCAN et de continuer à appuyer le programme ISDEN de CanNor pour le secteur de la prospection au Yukon.

J'aimerais vous lire rapidement un extrait du site Web d'une des entreprises exploitant ces ressources, ATAC Resources:

Fin juillet 2010, on a découvert une nouvelle minéralisation d'or à 100 km à l'est de Tiger Zone en suivant des valeurs d'arsenic anormales documentées dans la base de données géochimiques sédimentaires de la Commission géologique du Yukon. La prospection et l'échantillonnage géochimique du sol par ATAC ont révélé six zones de minéralisation aurifère dans le substrat et le talus rocheux d'un secteur de 2 km sur 3 km à l'extrémité est d'une ceinture de 25 km de long de concentration d'arsenic anormale appelée Nadaleen Trend.

Cela explique une bonne partie des activités en cours au Yukon en ce moment. Elles découlent clairement du travail qu'a fait la Commission dans le passé.

Finalement, il est aussi très important de favoriser la croissance en offrant une infrastructure domiciliaire et communautaire. Avec la croissance démographique enregistrée au cours des cinq dernières années, le parc domiciliaire et foncier s'est épuisé. Les taux de vacance sont à des minimums historiques, alors que le prix des logements a grimpé en flèche. Le manque de logements abordables est un facteur dissuasif quand on veut attirer des travailleurs au Yukon, sans compter qu'il constitue un sérieux défi pour la population à revenu modique qui a de plus en plus de difficulté à se loger adéquatement.

En conclusion, j'ajouterais qu'en cette période de pointe pour la prospection et l'industrie minière, le Yukon devient une destination mondiale pour l'identification et l'aménagement de nouveaux projets miniers de grande ampleur. Pour réaliser son plein potentiel, le Yukon devra maintenir une approche équilibrée de son développement et solliciter la collaboration de tous ses partenaires, ainsi que l'appui continu du Canada, pour réaliser les infrastructures durables

dont il a besoin et assurer la protection de son environnement pour les générations futures. Cette approche de collaboration permettra aux Yukonnais et à tous les Canadiens de tirer le maximum de bienfaits possible de l'activité minière au Yukon.

• (1600)

Merci beaucoup de votre attention.

Le président: Merci, madame Derome.

Je le répète, il est vraiment dommage que nous n'ayons pas eu la chance d'entendre votre témoignage à votre premier passage à Ottawa. Mais nous sommes très heureux de vous avoir avec nous aujourd'hui.

Nous allons passer aux questions immédiatement. Je tâcherai de faire respecter le temps alloué, de façon à ce que nous puissions terminer le premier tour avant que la sonnerie ne se fasse entendre.

M. Trost va commencer. Vous avez sept minutes.

M. Brad Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à la Yukon Chamber of Mines.

Les autres territoires ont exprimé beaucoup de frustration à l'égard de leurs processus réglementaires, mais vous n'avez presque pas parlé de cet aspect aujourd'hui. C'est très intéressant.

Voici donc ma question. Est-ce que vos membres sont majoritairement satisfaits du processus réglementaire qu'ils doivent suivre en ce qui a trait à l'autorisation des mines et à l'exploration? Si oui, pourquoi est-ce que les choses fonctionnent mieux au Yukon que dans un territoire voisin, par exemple?

Le président: Nous vous écoutons, madame Derome.

Mme Claire Derome: Je dirais qu'en général, oui, nos membres sont satisfaits du processus en place. Il a ses avantages et ses désavantages, comme tout processus, mais les changements apportés à la structure de gouvernance du Yukon au cours des 10 dernières années ont fait la différence. Je pense premièrement à la dévolution des terres et des ressources, sans oublier la mise en place d'un organisme d'évaluation unique et indépendant, l'Office d'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon, qui effectue des évaluations environnementales au nom de tous les gouvernements, c'est-à-dire les gouvernements des Premières nations, le gouvernement du Yukon et le gouvernement du Canada.

C'est un processus tout à fait transparent. Lorsqu'une proposition de projet est soumise, l'information est affichée sur un site Web. On établit ensuite une période d'observations ouverte à tous, et les recommandations découlant de ces évaluations sont prises en compte par les organismes de réglementation, qui procèdent ensuite à l'octroi de licences et de permis.

Cela fonctionne très bien. Les délais sont quand même longs, mais parce qu'elles sont habituées au processus d'évaluation environnementale maintenant, les entreprises comprennent qu'elles doivent s'y soumettre et elles arrivent mieux préparées. Je crois que le système est plutôt efficace dans l'ensemble.

M. Brad Trost: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Si j'ai bien compris, vos deux recommandations seraient de mettre en place un organisme d'évaluation unique et d'envisager une dévolution, une chose qui a contribué à régler les problèmes de nature réglementaire. Ce sont les deux principales choses qui vous ont été utiles, n'est-ce pas?

Mme Claire Derome: Je crois que les deux vont de pair et qu'il est en effet préférable, dans la mesure du possible, de laisser les autorités locales s'occuper de ces processus.

M. Brad Trost: Nous avons également entendu parler des problèmes de main-d'oeuvre, un sujet que vous avez d'ailleurs abordé. Avec une population de quelque 30 000 personnes, le Yukon ne pourra pas établir une université dotée d'une importante faculté de génie ou un autre établissement de ce genre. Quels sont les programmes de main-d'oeuvre qui seraient les plus utiles pour doter les postes les plus en demande, et qui pourraient aller chercher suffisamment de participants au sein de la population du Yukon? De quels genres de programmes pourrait-il s'agir? Est-ce que ce serait des programmes d'un an — 12 mois —, des programmes courts? Vers quoi vous dirigeriez-vous exactement? C'est ma première question.

Ma deuxième question est la suivante: De quelle façon vos membres seraient-ils prêts à contribuer à une telle initiative? Après tout, ils vont eux-mêmes en bénéficier, et les partenariats se sont avérés efficaces pour d'autres sphères.

Mme Claire Derome: Permettez-moi de diverger d'opinion en ce qui concerne l'existence d'une université dans le Nord qui dépendrait du nombre d'habitants et, aussi, la nécessité de fournir un niveau plus élevé d'instruction. Je pense que l'éducation supérieure devrait être accessible partout au Canada. Ce n'est pas parce qu'on vit au nord du 60° parallèle qu'on ne peut pas y avoir accès près de chez soi. En fait, la distance est un important facteur de dissuasion de l'accès à ce genre d'éducation et même à une éducation de niveau inférieur. C'est mon point de vue.

• (1605)

M. Brad Trost: D'accord. Vous pouvez très bien ne pas être d'accord avec moi sur ce point, mais qu'en est-il de l'autre point. Mon temps est limité.

Mme Claire Derome: Le collège du Yukon offre déjà un baccalauréat ès sciences et un programme de maîtrise. Il veut répondre à toute la gamme des besoins, y compris en matière de professions, au moyen d'un diplôme et d'une certification en technosciences géologiques et, au bout du compte, offrir des diplômes supérieurs; ce n'est pas un plan quinquennal, cela prendra probablement plus de temps.

Autre parcours très intéressant: de la recherche s'effectue dans le Nord. Grâce aux enseignants et aux chercheurs qu'on attire dans le Nord, on offre l'occasion de relever l'éducation dans des programmes très spécialisés et très précis. Les gens ont ainsi la chance de travailler dans l'industrie — pas uniquement celle des mines, mais toutes les branches de l'industrie au Yukon — et de profiter d'une spécialisation plus poussée et de la montée de la main-d'oeuvre dans la hiérarchie, par exemple d'opérateur à gestionnaire.

Il est très important de construire la capacité qui permettra d'offrir cette chance à la main-d'oeuvre locale.

M. Brad Trost: Voici la dernière partie de ma question: qu'est-ce que les sociétés membres de votre organisme étaient prêtes à faire pour mettre la main à la pâte et qu'ont-elles fait? Elles seraient partenaires dans tout progrès réalisé.

J'ai déjà travaillé au Yukon. Je sais donc qu'un certain nombre d'entre elles sont de taille assez modeste.

Mme Claire Derome: Vous voulez dire les compagnies?

M. Brad Trost: Oui. J'ai travaillé à Whitehorse. Je sais donc que certaines sont petites et ne peuvent pas appliquer des programmes d'envergure. Mais qu'est-ce que vos membres seraient prêts à faire, en général?

Mme Claire Derome: Je pense qu'elles font leur possible. Les sociétés qui ont des mines en production, notamment, ont mis sur

pied des programmes de formation avec l'appui de la Yukon Mine Training Association, du collège du Yukon, du gouvernement du Yukon et du Canada.

L'industrie met à la disposition des stagiaires ses chantiers, son équipement et ses moniteurs. Elle offre également des emplois après la formation. Par exemple, cet été, 52 Yukonnais, principalement des Autochtones, ont été formés au travail de terrain pour un programme d'exploration ainsi qu'à la gestion des camps. Tous les diplômés ont trouvé de l'emploi dans l'industrie de l'exploration.

Le pourcentage si élevé de main-d'oeuvre autochtone locale dans l'industrie s'explique par le fait que ces programmes de formation au niveau de recrutement ont permis à ces gens d'accepter ces emplois. Pour l'avenir, ce dont ils ont besoin, c'est d'acquérir des spécialités et des compétences qui leur permettront d'accéder à des emplois plus spécialisés dans l'industrie.

Le président: Merci, madame Derome.

Merci, monsieur Trost.

Nous passons à M. Gravelle, qui dispose de sept minutes.

Allez-y, je vous en prie.

M. Claude Gravelle: Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins d'être ici.

Ma question s'adresse à vous, madame Lloyd. Hier, on a annoncé dans ma circonscription, dans le nord de l'Ontario, qu'une société polonaise allait acheter une société minière canadienne. Contrairement à ce que certaines personnes pourraient vous faire croire, le NPD n'est pas contre la propriété étrangère, mais contre les prises de contrôle étrangères, particulièrement celles du type que nous avons connu à Sudbury, avec Vale.

J'ai, dans mes cartons, trois projets de loi d'initiative parlementaire, qui donneraient plus de transparence aux prises de contrôle étrangères et qui feraient participer les collectivités et les travailleurs. Depuis la prise de contrôle d'Inco par Vale, on observe un phénomène jamais vu: des gestionnaires, des superviseurs et des mineurs possédant 10 à 20 ans d'ancienneté quittent leur emploi et déménagent ailleurs.

D'après ce que vous savez, pouvez-vous dire quel effet ce genre de prises de contrôle exerce sur les collectivités, les travailleurs et les emplois?

• (1610)

Le président: Madame Lloyd, allez-y.

Mme Brennain Lloyd: Merci de votre question.

Je ne peux pas citer de publications. Ma réponse s'appuiera donc davantage sur les observations que j'ai faites en ma qualité de résidente du nord de l'Ontario. Nous avons été les témoins, dernièrement, des prises de contrôle dont vous parlez. Vous avez mentionné celle d'Inco par Vale Inco — maintenant Vale — et de Falconbridge par Xstrata. Ces expériences n'ont pas été vraiment fructueuses.

Il est difficile de dire si Falconbridge aurait délocalisé au Québec ses opérations de Kidd Met. Il l'aurait peut-être fait ou, encore, la décision serait peut-être venue du fait que son propriétaire est étranger. Il est difficile de dire si la dernière grève à avoir frappé Sudbury aurait été la même si Inco avait encore été là. Il est difficile de dire si les réactions très limitées — de Vale, notamment — aux résultats de l'étude des sols de Sudbury, qui montre leur degré élevé de contamination, du fait des fonderies, auraient été les mêmes si la société avait encore été détenue par des Canadiens. Dans la collectivité, on a l'impression que lorsque les décisions économiques sont prises à l'étranger, elles favorisent moins la collectivité.

La réaction de Vale à l'étude des sols a été d'annoncer qu'il ferait une analyse de rentabilisation annuelle pour améliorer la lutte contre les poussières à Sudbury, ce qui réduira l'exposition des habitants du bassin de Sudbury au nickel. Je ne suis pas convaincue que la dynamique de l'analyse de rentabilisation est la même selon que la propriété est étrangère, canadienne ou que les propriétaires ont leurs racines dans la collectivité.

Je favorise toujours la propriété locale, le contrôle local. J'ignore ce qu'en disent les publications.

M. Claude Gravelle: Merci de votre réponse.

Vous avez également mentionné, dans votre déclaration, le projet Ring of Fire. Il y a environ un mois, j'ai rencontré les chefs dont les collectivités sont touchées par le projet. Ils m'ont catégoriquement affirmé qu'ils étaient en faveur du projet, mais qu'ils tenaient à être consultés. D'après vous, que doit-il arriver pour que le projet progresse?

Mme Brennain Lloyd: Un certain nombre de choses auraient dû déjà se produire, et il faut certainement qu'elles se produisent maintenant.

Il faut d'abord que les Premières nations de Matawa lancent un processus de planification de l'utilisation des terres qui aboutira à un plan et à une stratégie d'utilisation des terres pour la région, qui leur appartient ainsi qu'à ses habitants.

Il faut ensuite que nous songions aux méthodes d'évaluation des avantages sociaux, économiques et environnementaux des projets qui se dérouleront dans la région et de leurs conséquences négatives, de leurs effets cumulatifs, notamment.

Le ministre du Développement du Nord et des Mines a identifié 35 ensembles, des joueurs importants dans la région. Jusqu'ici, on a identifié 10 grands projets. Des études exhaustives ont été annoncées pour deux d'entre eux, par deux joueurs importants, Cliffs Natural Resources et Noront.

Les deux projets avancent, mais les études sont très limitées; essentiellement, il s'agit d'un échange de documents. L'examen est très limité. Cela ne permet pas de vérifier et d'examiner la proposition comme le ferait une commission environnementale, dans des audiences, ce qui présente des problèmes assez évidents. Noront propose un corridor de transport est-ouest. Cliffs propose un corridor nord-sud. Cette région éloignée pourrait alors être accessible par deux corridors de transport, ce qui aurait des conséquences encore plus considérables pour les collectivités, l'environnement, les populations fauniques, etc.

Nous avons vraiment besoin d'une démarche intégrée, planificatrice. L'évaluation environnementale, quand elle est bien faite, sert à la planification. Pour être bien faite, elle doit être intégrée, elle doit porter sur tous les projets au fil du temps et en examiner toutes les conséquences.

●(1615)

M. Claude Gravelle: Il y a quelques semaines, nous avons accueilli le ministre, qui nous a dit qu'il aimerait rationaliser les examens réglementaires — pour qu'à chaque projet corresponde un seul examen. Pouvez-vous nous dire quelles pourraient être les répercussions d'un trop grand nombre de raccourcis?

Mme Brennain Lloyd: Oui. Si les raccourcis sont trop nombreux, l'examen ne sera pas complet. Ce sera un sous-ensemble limité à un certain nombre de questions. Par exemple, on vient de terminer l'étude exhaustive de la réouverture de la mine d'or du lac Detour. Il s'est agi d'un échange de documents, d'un certain nombre d'opérations « portes ouvertes » qui présentent des affiches et qui permettent à chacun de poser des questions, mais sans pouvoir vraiment évaluer le projet et d'exiger l'examen complet des solutions de rechange. Quelles sont celles d'une mine qui produira 60 000 tonnes par jour pendant 16 ans par rapport à 25 000 tonnes par jour pendant 30 ans, en ce qui concerne les avantages pour la collectivité, la gestion des répercussions sur l'environnement? On a vraiment besoin d'une méthode coordonnée.

Dans le processus d'octroi de permis de l'Ontario, on se fonde sur des documents — l'un du ministère du Développement du Nord et des Mines et du ministère de l'Environnement — qui se contredisent dans la description du même projet. Je favorise tout à fait une démarche coordonnée, mais une « rationalisation » synonyme de « raccourci » est néfaste à tous les points de vue.

Le président: Merci, monsieur Gravelle.

Monsieur McGuinty, vous avez la parole.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci également à Mmes Lloyd et Derome pour leurs témoignages.

Madame Lloyd, vous avez dit, et je paraphrase, que le développement durable devait être le critère d'acceptation à ajouter à tous les projets d'exploitation minière qu'on envisage dans notre étude du Nord. Vous êtes ensuite passée à certains des défis inhérents à la notion de développement durable, ce dont je vous remercie.

Madame Derome vous concluez votre mémoire en disant que le Canada devrait avoir une démarche équilibrée et que l'environnement devrait être protégé pour les générations à venir. En fait, c'est sur cette note que vous concluez tout votre exposé.

Je tiens à revenir à quelque chose que je cherchais depuis un certain temps dans cette étude. Il y a deux heures à peine, aux questions posées à la Chambre, le gouvernement a répondu qu'il existait une réponse sectorielle réglementaire aux changements climatiques. Après tout, il faut bien tenir compte de ce qui se passe à Durban. En votre qualité de porte-parole de la chambre des mines du Yukon, avez-vous pris connaissance d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour votre secteur, un plan qui permet de juguler les effets des projets prévus?

Mme Claire Derome: Nos émissions de référence sont très faibles, au départ. En 2004, il n'y avait sur notre territoire absolument aucune activité industrielle. Notre production de gaz à effet de serre va donc augmenter, si davantage d'exploitations démarrent. C'est un fait dont notre industrie et le gouvernement du Yukon sont conscients.

La plus grande partie de la production de gaz à effet de serre proviendra de la production d'énergie. La solution consiste à s'assurer d'utiliser suffisamment d'énergies renouvelables ou d'énergies plus vertes. Quatre-vingt pour cent de l'énergie du Yukon est produite par des centrales hydroélectriques, héritage des mines qui étaient exploitées dans le passé. Mais nous avons désormais atteint la limite de capacité de ces ouvrages. Pour produire davantage, le Yukon devra investir dans d'autres projets d'hydroélectricité ou puiser dans ses propres sources de gaz naturel. Je pense donc que tout en comprenant que nous aurons besoin de plus d'énergie, nous devons également veiller à choisir les sources d'énergie que nous utiliserons.

M. David McGuinty: Madame Derome, je n'essaie pas de vous mettre sur la sellette. Dans l'opposition, nous essayons de découvrir à quoi ressemble votre plan. Avez-vous un plan? Est-ce que la chambre des mines du Yukon a un plan, en coopération avec le gouvernement fédéral et le territoire, pour juguler les gaz à effet de serre produits par l'augmentation de l'activité minière? En possédez-vous un?

Notre gouvernement national nous répète sans cesse qu'il existe une méthode sectorielle réglementée de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'avez-vous vu pour les mines du Yukon?

• (1620)

Mme Claire Derome: Au Yukon, nous travaillons de façon plus intégrée. Notre gouvernement possède un plan pour les gaz à effet de serre et il mène des consultations avec tous les secteurs. Nous participons à ces consultations, avec d'autres secteurs également.

M. David McGuinty: Avez-vous vu le plan fédéral?

Mme Claire Derome: J'ai vu celui du Yukon.

Le gouvernement du Yukon a élaboré le plan concernant les gaz à effet de serre, en s'inspirant de la politique fédérale. Un plan est actuellement en train d'être élaboré.

M. David McGuinty: Bien, le plan du Yukon fait donc partie du plan national.

Mme Claire Derome: Le plan du Yukon va correspondre à l'orientation du gouvernement fédéral. Je ne veux pas en dire plus, car ce n'est pas ma spécialité. Mais il y a un plan.

M. David McGuinty: Madame Lloyd, pouvez-vous nous aider à comprendre? Vous travaillez dans le secteur minier. Vous avez dit que le développement durable était important et que la réduction des gaz à effet de serre devait être le critère d'acceptation des projets. Vous avez parlé de changements climatiques.

Avez-vous vu le plan du secteur minier au Canada, qui indique les cibles, les chiffres, la croissance anticipée, les stratégies de réduction et les incitatifs fiscaux? Avez-vous un plan ou en avez-vous vu un?

Mme Brennain Lloyd: Je n'ai pas vu un tel plan et je n'en ai pas entendu parler, sauf pour ce que vous avez dit aujourd'hui. La plupart des discussions que j'ai entendues dans le secteur minier portaient sur les conséquences des changements climatiques pour les activités minières par rapport à l'impact de ces activités sur les changements climatiques.

Dans la planification énergétique, il a été constaté que l'Ontario n'exigeait pas que le secteur minier élabore des plans d'efficacité énergétique et de conservation d'énergie, comme devaient le faire le secteur commercial ou les autres secteurs industriels. À mon avis, c'est signe que les gouvernements provinciaux et fédéraux ont beaucoup à faire en ce qui a trait à la façon dont nous examinons les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur et son influence sur les changements climatiques.

M. David McGuinty: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute.

M. David McGuinty: Madame Derome, pouvez-vous nous aider à comprendre? J'examine la propriété et la participation des Premières nations.

Beaucoup de revendications territoriales sont réglées, au Yukon. Seulement quelques-unes ne le sont pas encore.

Au Yukon, fait-on en sorte que les gens des Premières nations se mettent à participer au financement pour être propriétaires de grands projets miniers, au lieu d'être de simples employés ou de petits sous-traitants qui fournissent des services de camionnage ou de restauration?

Des territoires ou des provinces, le Yukon est la seule région dont un organisme parle de négocier les questions socioéconomiques. Où en est rendu le processus?

Le président: Allez-y, madame Derome.

Mme Claire Derome: Je ne suis pas experte à tous les égards, mais je vais dire où les choses en sont rendues selon moi.

Chaque Première nation compte une société de développement très active; certaines de ces sociétés le sont depuis assez longtemps. Par exemple, je ne sais pas si vous connaissez Air North. C'est la compagnie aérienne du Yukon et elle est la propriété à 49 p. 100 de la société de développement Vuntut. Il s'agissait d'un des premiers investissements considérables de cette société.

La Première nation des Gwitchin Vuntut à Old Crow est la seule communauté qui n'est pas accessible par voie terrestre. Elle a d'abord effectué cet investissement pour qu'on lui donne de bons services. La mesure a remporté beaucoup de succès.

Tous exploitants actuels ont conclu des ententes générales sur les répercussions et les avantages avec les Premières nations pour les mines situées sur leurs territoires traditionnels. En vertu des accords de règlement, les Premières nations possèdent les ressources minérales, pas seulement les ressources à la surface, pour certaines terres de catégorie A. Étant donné que la première mine creusée au Yukon, la mine Minto, est établie sur une terre de catégorie A, toutes les redevances prévues dans la Loi sur l'extraction du quartz sont versées directement à la Première nation.

Dans les autres cas, le Canada, le Yukon et les Premières nations ont signé des accords sur le partage des redevances. Donc, si des redevances sont exigées par la Loi sur l'extraction du quartz, une partie va au gouvernement du Yukon et à la Première nation.

Notre industrie, les Premières nations et le gouvernement du Yukon négocient actuellement avec le fédéral. Il faudra augmenter les redevances de notre industrie, qui sont très faibles, pour que les gens en profitent davantage.

● (1625)

Le président: Merci, madame Derome.

Mme Claire Derome: Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais oui, les Premières nations participent beaucoup à divers égards, pas seulement dans la main-d'oeuvre... parce que nous n'avons pas assez de personnes pour accomplir tout le travail, comme certains de vous l'ont souligné. Les Premières nations veulent participer à différentes entreprises et à divers projets.

Le président: Merci.

La sonnerie vient de retentir. Je ne pense pas qu'il nous restera du temps pour poursuivre la séance après le vote.

Nous aurons peut-être cinq minutes.

M. Claude Gravelle: Pouvons-nous continuer 15 minutes?

Le président: Nous ne le pouvons pas. Pourquoi ne pas poser une série de questions de cinq minutes pour chaque côté?

Sommes-nous d'accord? Très bien.

Monsieur Calkins, pour cinq minutes. Je ne tolérerai pas que la réponse ou la question dépasse le temps imparti.

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Merci, monsieur le président. Je ne perdrai pas de temps.

Madame Derome, votre exposé m'a beaucoup intrigué. Ma première question pour vous porte sur le chemin de fer.

C'est à la page 7 de la version anglaise que j'ai sous les yeux. Au dernier paragraphe, vous dites que l'accès continu au port de Skagway, qui fonctionne à l'année grâce aux brise-glaces, était essentiel. À la fin du paragraphe, vous dites que, pour répondre à l'augmentation de la production et du réapprovisionnement, il faut investir beaucoup dans la capacité de manutention du minerai de Skagway et qu'il est possible de remettre en service le chemin de fer historique entre Skagway et Whitehorse.

Pouvez-vous m'en dire un peu plus là-dessus? Avez-vous d'autres informations à communiquer? Dans quelle mesure le projet est-il réaliste? Qui veut remettre ce chemin de fer en service et qui en a les capacités?

Mme Claire Derome: C'est un chemin de fer historique, mais il existe toujours. Si on fait une croisière qui s'arrête à Skagway, on peut prendre le train pour Carcross.

Ce chemin de fer servait à transporter le minerai jusqu'en 1985, alors nous ne parlons pas de quelque chose qui n'était pas exploité. Depuis la construction de la voie étroite en 1898, le chemin de fer et l'assiette ont été renforcés, mais il faudrait d'abord remettre en état les 30 kilomètres qui séparent Carcross de Whitehorse. Il faudrait sans doute changer la voie étroite en voie normale pour qu'elle soit plus appropriée à la livraison de minerai à Skagway.

Le projet va se réaliser si... [Note de la rédaction: difficultés techniques]... de Whitehorse à Skagway au fil du temps. C'est davantage une décision d'affaires qu'il faudra prendre, mais c'est tout à fait possible. Ce n'est pas comme si le chemin de fer n'avait pas été exploité par le passé et qu'il ne pouvait pas être remis en état.

M. Blaine Calkins: Qui est le propriétaire du chemin de fer, présentement?

Mme Claire Derome: White Pass en détient les droits, aux termes d'une location. Les installations de Skagway appartiennent à la ville

de Skagway, et le débarcadère de minerai est loué par l'AIDEA, l'organisme de développement économique de l'Alaska.

Le président: Il vous reste une minute, monsieur Calkins.

Mme Claire Derome: Le régime de propriété est donc complexe.

M. Blaine Calkins: C'est très intéressant.

Je veux simplement revenir au tableau à la page 3. Vous avez dit au début que la population du Yukon augmentait très rapidement. Pouvez-vous nous donner des chiffres? Est-il question de migration ou du taux de natalité? Pouvez-vous simplement nous donner des précisions sur la situation démographique des travailleurs? La population du Yukon est-elle vieillissante ou jeune? Est-elle formée de nombreux migrants?

Je veux simplement obtenir des clarifications.

● (1630)

Le président: Vous avez 30 secondes.

Mme Claire Derome: C'est un peu des deux. La population de départ est vieillissante, mais les migrants, surtout âgés de 25 à 35 ans, expliquent la croissance de la population.

Les 30 secondes sont écoulées.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Calkins.

Monsieur Stewart, pour quatre minutes. C'est ce que j'ai donné à M. Calkins.

M. Kennedy Stewart (Burnaby—Douglas, NPD): Merci.

Merci beaucoup à vous deux des exposés.

Je vais tout de suite poser des questions à Mme Lloyd. Vous avez beaucoup parlé de développement durable au début de votre exposé. Je m'intéresse à deux ou trois choses.

Tout d'abord, il y a le développement des énergies renouvelables. Nous parlons beaucoup des mines à ce comité, mais je me demande ce qu'il en est des autres projets d'exploration dans le Nord. Connaissez-vous des projets différents qui visent à développer les énergies renouvelables là-bas?

Mme Brennain Lloyd: Parlez-vous de projets d'énergie renouvelable?

M. Kennedy Stewart: Oui.

Mme Brennain Lloyd: Il y en a beaucoup qui sont au moins en cours d'élaboration dans le Nord de l'Ontario et un certain nombre dans le Sud de la province.

Si on examine les cartes de planification de l'Office de l'électricité de l'Ontario — et le plan du ministre n'a pas été présenté à la Commission de l'énergie de l'Ontario —, il existe de nombreux projets d'énergie renouvelable, dont certains concernent l'énergie accumulée, l'éolien, surtout au lac Supérieur, sur la rive Nord du lac Huron et sur l'île Manitoulin, ainsi que l'hydroélectricité, qui se concentre à la baie James.

Certains projets peuvent se concrétiser; d'autres sont moins réalistes. Étant donné que l'Office de l'électricité de l'Ontario retarde les échéanciers de planification, c'est plus difficile de dire à quel point les projets sont viables.

M. Kennedy Stewart: Le développement de telles régions est-il bien entamé? Comment le gouvernement fédéral peut-il aider à amorcer certains de ces projets? Doit-il peut-être mieux équilibrer l'extraction des énergies non renouvelables avec ce genre de développement dans le Nord?

Mme Brennain Lloyd: Je pense que le gouvernement fédéral doit examiner les projets qui génèrent le plus de mégawatts s'il veut encourager leur mise en oeuvre. À l'heure actuelle, il faut mettre l'accent sur la conservation et l'efficacité.

Dans le secteur minier, le potentiel de cogénération et de récupération de la chaleur est considérable. On ne s'y intéresse pas beaucoup ou on n'investit pas énormément à ce chapitre.

Nous favorisons la planification et l'équilibre de l'offre et de la demande régionales. Il faut porter une attention bien plus soutenue à la conservation, surtout dans le Sud de l'Ontario, et à la cogénération dans toutes les régions, mais surtout dans le Nord de l'Ontario.

Concernant le secteur forestier, le soutien à la cogénération peut favoriser la viabilité des activités qui ne le sont pas vraiment actuellement et qui sont très importantes à plusieurs égards pour les collectivités et les régions.

M. Kennedy Stewart: Il me reste une minute? D'accord.

Voulez-vous ajouter quelque chose, peut-être pas concernant notre façon de faire présentement, mais plutôt à propos des mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour faciliter à l'avenir la réalisation de projets d'énergie renouvelable?

Mme Brennain Lloyd: Nous avons besoin de planification et stratégies intégrées. Dans le Nord de l'Ontario, le plan d'approvisionnement en électricité élaboré à Toronto prévoit le transport de toute l'énergie vers le Sud. Il nous manque une stratégie industrielle pour le Nord de la province, et je pense que la même chose peut s'appliquer dans d'autres régions. Nous avons besoin d'un plan intégré qui indique toutes les ressources — le bois, les métaux et les gens — que nous pouvons conserver dans la région plus longtemps ainsi que la façon de réaliser les projets pour qu'ils nous donnent la meilleure valeur ajoutée possible. La province, les collectivités et le fédéral doivent tous mettre la main à la pâte, car il y a divers champs de compétence et les intérêts se chevauchent. C'est la première chose à faire.

Je pense qu'il faut se prêter à l'exercice avant de prendre individuellement des décisions contraignantes sur des projets qui auront de grandes conséquences et qui annuleront d'autres options, par exemple, l'exploitation du cercle de feu au lac McFaulds.

● (1635)

Le président: Merci, monsieur Stewart.

Merci aux deux témoins d'aujourd'hui, Mme Lloyd et Mme Derome, des exposés très instructifs et de nous avoir donné autant d'informations en peu de temps. Merci d'être revenues.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>